

## **Les évolutions historiques de la célébration du pardon Expressions de la miséricorde de Dieu**

### **INTRODUCTION**

Comme vous sans doute, j'ai été marqué par la puissance des témoignages des deux précédentes, en lien avec les personnes avec handicap d'une part, avec les jeunes en milieu sensible d'autre part. J'aurais à mon tour aimé rester sur le registre du témoignage, et commencer par exemple par une affirmation du genre :

« La miséricorde, qui représente pour moi le message le plus important de Jésus, a pris, peu à peu, une place de plus en plus centrale dans ma vie de prêtre ; elle est le fruit de mon expérience de confesseur, de toutes les expériences belles et positives que j'ai connues. »

Même si je pouvais presque en dire autant, ce beau témoignage, vous l'avez certainement reconnu, n'émane pas de moi mais du pape François. Il l'écrit dans son tout récent livre d'entretiens : *Le nom de Dieu est miséricorde* (p. 26), qui est un merveilleux petit ouvrage tout entier basé sur la joie du sacrement du pardon. Et, au témoignage du pape, je suis certain qu'il faudrait ajouter le témoignage de beaucoup d'entre nous, qui pourraient faire leurs ces autres lignes, que François nous donnait il y a presque un an, en annonçant l'année jubilaire de la miséricorde :

« Tant de personnes se sont de nouveau approchées du sacrement de Réconciliation, et parmi elles de nombreux jeunes, qui retrouvent ainsi le chemin pour revenir au Seigneur, pour vivre un moment de prière intense, et redécouvrir le sens de leur vie. Avec conviction, remettons au centre le sacrement de la réconciliation, puisqu'il donne à toucher de nos mains la grandeur de la miséricorde. Pour chaque pénitent, ce sera une source d'une véritable paix intérieure. »

(Pape François, Bulle d'indiction *Le visage de la miséricorde* (=MV), n°17)

Pour bien remettre le sacrement de réconciliation au centre, comme le dit le pape, il est nécessaire sans doute de mieux le connaître, aussi bien dans ses fondements théologiques qu'à travers les formes finalement assez variées qu'a pu prendre sa célébration au fil de l'histoire de l'Eglise<sup>1</sup>.

C'est ce que nous allons essayer de faire, en laissant se dessiner, étape après étape, comme un fil rouge, le visage de la miséricorde divine. Dans une première partie, je dirai ce qui me semble primordial pour comprendre le sacrement. Ensuite, partie II, nous parcourrons les siècles à très grandes enjambées, avant de procéder à une relecture de ce parcours (partie III). Quelques remarques sur la miséricorde et les sacrements constitueront la quatrième et dernière partie.

### **I. PRINCIPES ET FONDEMENTS : LE DESSEIN AMOUREUX DE DIEU**

#### **11. Une « histoire du salut »**

L'histoire du pardon et de sa célébration ne se comprend qu'au cœur du mystère de l'amour de Dieu pour l'humanité, au cœur de l'histoire du salut, ainsi que le résume le concile Vatican II :

« Le Père éternel par la disposition absolument libre et mystérieuse de sa sagesse et de sa bonté a créé l'univers ; il a voulu élever les hommes à la participation de la vie divine ; devenus pécheurs en Adam, il ne les a pas abandonnés, leur apportant sans cesse les secours salutaires, en considération du Christ rédempteur, "qui est l'image du Dieu invisible, premier-né de toute la création" (Col 1, 15). »

(Vatican II, Constitution sur l'Église, n°2)

Hors de cette perspective de salut, toute la Bible, Ancien et Nouveau Testament, reste incompréhensible.

<sup>1</sup> Cf. aussi, H. VALLET, « La joie du pardon. Célébrer le sacrement de réconciliation », coll. Cahier de l'Ecole Cathédrale n°37, CERP Parole et Silence, Paris, 1999.

### **a) L'Alliance avec Israël**

Pour Israël, l'expérience du pardon de Dieu est l'ancrage radical, à la fois fondement de la Loi et axe dynamique de toute sa pratique. Tous les rites de purification et de rachat, si nombreux dans le judaïsme de l'Ancien Testament, vont dans ce sens : servir la réalisation des commandements de la Loi, commandements envisagés comme des dons faits par Dieu, dans sa miséricorde, pour demeurer dans son Alliance de Vie. Semblablement, la grande fête juive de Yom Kippour (grand pardon), une fois par an, vise à annuler, à voiler toutes les fautes, envers Dieu, et envers le prochain.

« En raison de la miséricorde, tous les événements de l'Ancien Testament sont riches d'une grande valeur salvifique. La miséricorde fait de l'histoire de Dieu avec Israël une histoire du salut. Répéter sans cesse : "Eternel est son amour" comme fait le Psaume, semble vouloir briser le cercle de l'espace et du temps pour tout inscrire dans le mystère éternel de l'amour. »

(MV, n°7)

### **b) Le mystère de l'Incarnation**

Ce salut promis et espéré, et comme déjà célébré par anticipation par Israël, nous croyons que le Christ, et lui seul, l'accomplit, et c'est précisément cette foi qui nous sauve, et non pas d'abord toutes nos œuvres, si bonnes soient-elles.

« Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et arrivent à connaître pleinement la vérité. En effet, il n'y a qu'un seul Dieu, il n'y a qu'un seul médiateur entre Dieu et les hommes : un homme, le Christ Jésus, qui s'est donné lui-même en rançon pour tous les hommes. »

(1 Tim 2, 4-6)

Dieu ne s'est pas contenté de passer seulement d'une manière pour ainsi dire secrète dans l'âme des hommes,

« Dieu décida d'entrer dans l'histoire humaine d'une façon nouvelle et définitive, en envoyant son Fils dans notre chair, afin d'arracher par lui les hommes à l'empire des ténèbres et de Satan (cf. Col 1, 13; Ac 10, 38), et de se réconcilier en lui le monde (cf. 2 Co 5, 19). »

(Vatican II, Décret sur l'activité missionnaire de l'Eglise, n°3)

Le Christ est véritablement de cette manière le visage de la miséricorde de Dieu, celui en qui et par qui se réalise la réconciliation parfaite :

« La justice de Dieu est la miséricorde accordée à tous comme une grâce venant de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ. La Croix du Christ est donc le jugement de Dieu sur chacun de nous et sur le monde, puisqu'elle nous donne la certitude de l'amour et de la vie nouvelle. »

(MV, n°21)

### **c) La mission de l'Eglise**

Inséparable du mystère du Christ, fondée par lui comme son propre Corps, l'Eglise, à son tour, ne se comprend elle-même que comme communauté de ceux qui, précisément, croient au Christ mort et ressuscité pour notre salut, l'annoncent, en vivent et le célèbrent.

« Il a plu à Dieu que les hommes ne reçoivent pas la sanctification et le salut séparément, hors de tout lien mutuel ; il a voulu en faire un peuple qui le connaîtrait selon la vérité et le servirait dans la sainteté. »

(Vatican II, Constitution sur l'Eglise, n°9)

Ce Peuple de Dieu est comme greffé sur Israël, le premier peuple de l'Alliance, et Jésus-Christ fait désormais de ce Peuple un signe efficace pour toute l'humanité :

« L'ensemble de ceux qui regardent avec foi vers Jésus, auteur du salut, principe d'unité et de paix, Dieu les a appelés, il en a fait l'Église, pour qu'elle soit, pour tous et pour chacun, le sacrement visible de cette unité salutaire. »

(Vatican II, Constitution sur l'Église, n°9)

En choisissant d'appeler l'Église « sacrement », les pères du concile Vatican II redonnaient à chacun des sacrements sa matrice originelle, elle-même unie à son Époux le Sauveur. Il est essentiel de nous arrêter à présent quelques instants sur la manière dont les premières communautés chrétiennes ont accueilli ce salut.

## **12. Dans les premières communautés chrétiennes**

L'histoire des premières communautés chrétiennes révèle authentiquement ce que fut la réconciliation, en nous plongeant dans la condition paradoxale des chrétiens, de ce temps et donc du nôtre. Surprise : après la Passion, la Résurrection et la Pentecôte, les « saints » de Corinthe, de Philippes, de Rome ou de Jérusalem se révèlent encore pécheurs ! Ce sont nos frères.

Par exemple, une réalité évidente parcourt l'ensemble de la deuxième épître aux Corinthiens, provoquant chez saint Paul une alternance de consolation et de tristesse : la puissance de séparation, de désordre et de mort, en un mot puissance du péché, est toujours active dans cette communauté, qui n'est pourtant que communauté de sauvés. Nous ne devrions jamais nous habituer à ce constat : le péché demeure en permanence alors que le salut est accompli ; il continue à se propager alors que toute la grâce a été offerte. Encore après le baptême, le combat se poursuit et les apôtres le savent. Ce paradoxe est peut-être l'incitation la plus forte pour saint Paul et les auteurs des autres épîtres à rédiger leurs lettres, et pour les évangélistes à mettre par écrit l'Évangile de la Bonne Nouvelle du salut. L'Esprit Saint les inspire pour qu'ils annoncent la force du salut, pour que ne soit pas réduite à rien la Croix du Christ et pour que sans cesse le péché soit démasqué et vaincu.

Voilà pourquoi, dans le même mouvement où les autorités apostoliques déplorent le péché des baptisés, elles ne cessent de les exhorter au repentir et à la conversion, ne les regardant donc pas comme définitivement perdus. Même après le baptême, le salut est offert au pécheur. Le fameux passage de la seconde lettre aux Corinthiens est emblématique : « Au nom du Christ, nous vous en supplions, laissez-vous réconcilier avec Dieu » (2 Co 5, 20). La supplication de Paul est adressée à des baptisés, membres de la communauté chrétienne : une nouvelle occasion de réconciliation leur est donc offerte. De lui-même, le texte ne dit rien ni de la gravité des péchés, ni de l'éventuelle réitération de la réconciliation. La seule chose certaine est que Paul y invite avec toute sa force apostolique, et qu'il indique aussi sans cesse le prix qu'a coûté cette possibilité de réconciliation : la mort et la résurrection du Christ. Paul en est certain, grâce à Dieu, la réconciliation du pécheur est possible ; elle est efficace pour qui la demande dans la foi.

Notons encore deux autres aspects de la lutte contre le péché dans ces communautés.

Premier point, tout ce qui contribue à se prémunir contre le péché est fortement mis en évidence.

Il s'agit d'abord d'éviter de créer des occasions de pécher (1 Co 8, 11-13), de fuir le danger redoutable du scandale (He 3, 12-13) et de s'exhorter mutuellement à ne pas s'enfermer dans l'endurcissement. Pour cela il faut aussi conseiller et reprendre sans cesse (1 Th 5, 11-14 ; Jude 22 ; He 3, 13-14 et 10-25). Bien sûr, la prière mutuelle est le rempart solide contre tout assaut du mal (Jc 5, 16 ; 1 Jn 5, 16-17). Mais à la base de tout se trouve la charité fraternelle. Elle-même a sa source intarissable en Dieu, par Jésus-Christ ; là est la prévention la plus certaine contre le péché. La charité a été répandue dans les cœurs par l'Esprit Saint, et elle est garantie par la présence du Christ ressuscité vivant dans la communauté.

Mais, deuxième point, l'autre moyen auquel Paul sait devoir recourir est aussi l'exclusion de la communauté pour la « protection » de celle-ci. Le pécheur dénature la communauté des saints et l'empêche de porter du fruit. Si l'Église ne l'écartait pas de son centre, elle deviendrait mensonge devant Dieu, et duperie et scandale pour le monde, ainsi que nous le manifestent par exemple si douloureusement aujourd'hui certains péchés de ses membres. De plus, l'exclusion de la communauté vise le salut de ceux qui semblent

transgresser gravement la loi du Seigneur. Les premières excommunications apparaissent ainsi pour ce qu'elles sont : un remède énergétique en vue du repentir.

Voyons à présent comment a été mise en œuvre, dans les générations suivantes, la possibilité réelle d'un salut offert pour les péchés commis après le baptême.

## II. QUELQUES ÉTAPES DANS LA CÉLÉBRATION

Il n'est pas question ici de tracer dans le détail l'évolution historique de ce que furent les pratiques pénitentielles dans l'Eglise, qui connurent un long processus de développement à partir du Nouveau Testament. De nombreux historiens s'y sont employés, y compris ces dernières décennies<sup>2</sup> ; je vais juste essayer d'en dégager les grandes lignes.

### 21. La pénitence « antique »

#### a) Au II<sup>ème</sup> siècle : le Pasteur d'Hermas

Au milieu du deuxième siècle, c'est le texte très original du Pasteur d'Hermas qui a souvent servi de référence pour comprendre et analyser la réconciliation dans l'Eglise antique. Tout cet opuscule est pratiquement consacré à la pénitence sous différents aspects. Il se présente comme un dialogue où Hermas dit son éblouissement à la possibilité, qui lui est révélée par le ciel, d'une *métanoia*, d'une conversion. Le genre littéraire est apocalyptique, et les visions se succèdent qui rassurent Hermas sur cette possibilité d'une seconde *métanoia*, aussi efficace que le baptême. Le Pasteur nous dit :

« Tu as bien entendu. Il en est ainsi. Celui qui a obtenu la rémission des péchés dans le baptême ne devrait plus pécher, mais demeurer dans l'innocence. Mais puisque tu demandes des précisions, je te révélerai encore ceci, sans donner pour autant un prétexte de péché à ceux qui accèderont à la foi ou y accèdent maintenant ; en effet, les uns comme les autres n'ont pas à faire de *métanoia* pour leur péché, puisqu'ils ont dans le baptême la rémission de leurs péchés antérieurs ; c'est donc uniquement pour ceux qui ont été appelés avant ces derniers jours que le Seigneur a institué une *métanoia*. Car le Seigneur, qui connaît les cœurs et qui connaît tout à l'avance, a prévu la faiblesse des hommes et la grande malice du diable, et il a prévu que celui-ci ferait du mal aux serviteurs de Dieu et s'acharnerait contre eux. Dans sa grande miséricorde, le Seigneur a donc eu pitié de sa créature, il a institué cette *métanoia*, et il m'a donné pouvoir sur cette *métanoia*. Mais, je te le déclare, si après cet appel important et solennel quelqu'un, séduit par le diable, commet un péché, il peut faire sa *métanoia* une seule fois. S'il tombe à nouveau dans le péché, alors même qu'il se repent, cela ne sert à rien à un tel homme : il lui sera difficile de vivre. »

(Hermas, *Le Pasteur*, Précepte 4, 31)

Le Pasteur d'Hermas apparaît ainsi comme le plus ancien témoin, dans l'histoire de l'Eglise, d'une pratique certaine d'une seconde pénitence après le baptême. Mais il porte aussi avec lui l'annonce que cette deuxième pénitence est la dernière ; cette affirmation est sans doute influencée par une espérance eschatologique forte du retour prochain du Seigneur dans la Gloire. Conformément à son témoignage, la non-réitération de la pénitence se maintiendra longtemps dans l'Eglise.

---

<sup>2</sup> Parmi les études générales, dans l'ordre chronologique :

B. POSCHMANN, *Pénitence et onction des malades*, Coll. Histoire des Dogmes 23, Paris Cerf 1966.

C. VOGEL, *Le pécheur et la pénitence dans l'Eglise ancienne*, Paris Cerf 1966.

C. VOGEL, *Le pécheur et la pénitence au Moyen Age*, Paris Cerf 1969.

P. ADNES, article « Pénitence » dans *Dictionnaire de Spiritualité*, XII (1984), col 943-1010.

P. ROUILLARD, article « Pénitence » dans *Catholicisme X* (1985), col 1131-1161.

P. ROUILLARD, *Histoire de la pénitence des origines à nos jours*, Paris Cerf 1996.

Au passage, le Pasteur nous dit aussi que la propagation assez rapide du christianisme portait avec elle la possibilité d'un certain relâchement. Au sein de l'Eglise, des voix se sont fait entendre, qui plaidaient pour un sérieux accru du baptême, et se méfiaient de la réadmission des pécheurs.

### **b) Un III<sup>ème</sup> siècle tourmenté**

Par exemple, le témoignage de Tertullien est tout à fait symptomatique de ces deux attitudes. Au tout début du III<sup>ème</sup> siècle, prêtre catholique, il compose un traité *De la pénitence*, catéchèse somme toute classique sur la pénitence, sa nécessité avant le baptême, et la possibilité d'y recourir une fois seulement après le baptême.

« Il a placé dans le vestibule une seconde pénitence qui puisse ouvrir aux pécheurs qui frappent à la porte : mais une fois seulement, puisqu'en fait c'est déjà la seconde fois et plus jamais à l'avenir, puisque la pénitence précédente a été inutile. »

(Tertullien, De la pénitence)

Dans ce traité, Tertullien distingue entre les fautes graves, qui nécessitent une pénitence ecclésiastique avec réconciliation par l'évêque, et les fautes légères réparées par la prière et les exercices de mortification personnelles. En revanche, vers la fin de sa vie, s'éloignant de la position majoritaire de l'Eglise, il écrit un autre traité dans lequel au contraire, il indique que les fautes graves sont irrémédiables.

Toujours vers le début du troisième siècle, on ne peut pas ne pas mentionner la prière pour l'ordination d'un évêque, qui nous est transmise dans la Tradition Apostolique d'Hippolyte de Rome, à nouveau largement réutilisée par la réforme liturgique de Vatican II. Le pouvoir de remettre les péchés y est clairement mentionné pour l'évêque, après celui de paître le troupeau du Christ et d'offrir le sacrifice. Ainsi est-il rapporté dans la prière :

« Accorde, Père qui connais les cœurs, à ton serviteur que tu as choisi pour l'épiscopat, qu'il fasse paître ton saint troupeau et qu'il exerce à ton égard le souverain sacerdoce sans reproche, en te servant nuit et jour : qu'il rende sans cesse ton visage propice et qu'il offre les dons de ta sainte Eglise : qu'il ait, en vertu de l'esprit du souverain sacerdoce, le pouvoir de remettre les péchés suivant ton commandement. »

(Hippolyte de Rome, Tradition apostolique)

Au milieu du III<sup>ème</sup> siècle, la violente persécution déclenchée par l'empereur Dèce provoque un certain nombre d'apostasies plus ou moins graves. Des chrétiens ont vraiment sacrifié aux dieux païens, d'autres ont simulé. La question de la réintégration des apostats suscite à nouveau au sein de l'Eglise de vives discussions. Est-il légitime d'admettre à nouveau ces *lapsi*, c'est-à-dire ceux qui sont tombés ? Dans un premier temps, l'évêque de Carthage Cyprien calque sa décision sur le témoignage de ceux qui avaient confessé la foi jusqu'au supplice et à l'emprisonnement ; si leur témoignage jouait en faveur d'un apostat repentant, il était possible de le réconcilier en cas de danger de mort. Une fois la paix revenue, le concile de Carthage de 251 décide de l'imposition d'une pénitence longue et rigoureuse pour ceux qui avaient sacrifié. Mais, deux ans plus tard, devant de nouvelles menaces de persécutions, un autre concile ramena pratiquement à deux ans ce temps de pénitence préparatoire à la réintégration.

On peut également signaler que l'institution catéchuménale a pris son essor à cette époque, sans doute dès le deuxième siècle, pour accompagner les futurs chrétiens dans l'affermissement de leur foi.

### **c) L'âge d'or du IV<sup>ème</sup> siècle**

La paix constantinienne (édit de Milan 313) n'a pas modifié substantiellement la pratique pénitentielle héritée des siècles précédents. Les documents conciliaires mentionnent juste l'existence de ces pratiques, et cherchent surtout à réprimer les dérapages toujours possibles. Le Père de l'Eglise qui nous a laissé le témoignage le plus impressionnant à la fin du quatrième siècle est sans conteste saint Ambroise. Il a composé vers 385 un traité sur la pénitence qui nous permet de connaître toute la pratique pénitentielle de

son époque. Le traité est aussi une exhortation vigoureuse adressée aux pécheurs en vue qu'ils se convertissent et changent de vie :

« Je veux que le coupable demande son pardon en pleurant, qu'il le demande en gémissant, qu'il le demande avec les larmes du peuple tout entier, qu'il supplie qu'on lui fasse grâce. Et quand, pour la deuxième ou troisième fois on aura différé de lui rendre la communion, qu'il se dise qu'il a supplié trop mollement, qu'il redouble de pleurs, qu'il revienne plus tard en se faisant plus pitoyable encore ; qu'il entoure de ses bras les pieds de Jésus, qu'il les couvre de baisers, qu'il les lave avec ses larmes et qu'il ne les lâche point, afin que Jésus dise de lui également « ses nombreux péchés sont remis, parce qu'il a beaucoup aimé ». »

(Ambroise de Milan, De la pénitence, I, 16)

Le processus pénitentiel est clairement établi, à commencer par l'entrée en pénitence, acte public posé par des pécheurs dont les péchés avaient de toutes façons souvent un caractère public (reniement de la foi lors des persécutions, adultère, meurtre ...) et grâce auquel on appartenait à l'ordre des pénitents, c'est-à-dire au groupe de ceux qui, en vue de leur réconciliation, pratiquaient concrètement des exercices de pénitence, plus ou moins rudes (jeûnes, port du cilice, prières...). Le rite du renvoi des pénitents apparaît également, qui manifeste leur impossibilité de participer à la communion eucharistique. L'évêque est seul juge de l'application et de la réalisation de la pénitence ; au terme du chemin, c'est lui qui, en présence de la communauté, impose les mains et prie, relevant ainsi le pénitent de sa peine et lui pardonnant ses péchés.

A cette époque, non sans lien avec le contexte religieux et politique du développement de l'Eglise, on peut ainsi remarquer qu'à travers la célébration de la pénitence, la miséricorde réalise la croissance de la communauté dans le monde. La dimension ecclésiale est fortement accentuée, et la prière pour les pénitents, leur accompagnement et leur réintégration construisent la communauté. La concomitance, pendant le Carême, de la dernière ligne droite vers le baptême d'une part, et vers la réintégration des pénitents d'autre part, permettait à toute la communauté une avancée commune vers Pâques, où tous se fortifiaient, se réconfortaient et se stimulaient les uns les autres, comme instruments tangibles de la miséricorde les uns pour les autres.

## **22. La pénitence « monastique »**

La pratique pénitentielle n'avait donc pas changé, ni été réellement affectée par le nouveau statut public du christianisme. En revanche, la tradition monastique allait, elle, jouer un rôle très particulier dans l'évolution de la pénitence. Tout d'abord, les monastères se sont mis à cette époque à accueillir de plus en plus ceux qui voulaient se convertir et quitter ainsi le monde ; ces « convertis » moines sont les ancêtres de nos frères convers. En outre, puisque l'Eglise n'était plus persécutée, l'entrée dans un monastère devint une sorte de consécration, un « martyr blanc », auquel un grand nombre de chrétiens se sentaient appelés. Pour les uns (futurs « convers ») comme pour les autres (nouveaux « martyrs »), il faut noter que la profession monastique devenait l'équivalent d'un baptême : second baptême de pénitence pour les convertis, équivalence avec le baptême du sang des martyrs pour les seconds.

Or la grande richesse monastique, déjà présente chez les fameux Pères du désert des siècles précédents, était fondée sur une vie pénitentielle stricte, généralement dirigée par un autre moine plus expérimenté, que le plus récent rencontrait de façon régulière. Ainsi la « pénitence monastique » prit un grand essor en Orient comme en Occident. Elle s'était même implantée comme seule pratique pénitentielle en Irlande et en Angleterre, évangélisées par des moines. Lorsque les Irlandais vinrent comme missionnaires dans un Occident qui se déchristianisait par endroits, ils apportèrent avec eux cette pratique monastique qui eut immédiatement un vrai succès. En fait elle trouvait un terrain tout à fait propice à son expansion du fait d'un réel délaissement de la pénitence antique, devenue très onéreuse, et qu'on repoussait trop souvent jusqu'à l'article de la mort.

Comme avant, l'aveu est secret, mais la pénitence le devient peu à peu elle aussi, et surtout, changement majeur, la démarche peut être renouvelée aussi souvent que nécessaire.

Pratiquement, environ du VI<sup>ème</sup> au X<sup>ème</sup> siècle, selon les lieux et les circonstances, les deux types de pénitences ont pu cohabiter. Pour prendre deux exemples connus : en 589, le concile de Tolède s'insurge dans son canon 11 contre la pénitence nouvelle (monastique) qu'il qualifie « *d'exécrable audace* », tandis qu'en 644, le concile de Chalons-sur-Saône la recommande chaudement, car, dit-il, « *elle est utile à tous les hommes* ».

Mais la pénitence monastique se codifia de plus en plus, c'est-à-dire que l'on vit apparaître des espèces de manuels du confesseur, indiquant les pénitences prévues selon les péchés commis. Certes ces catalogues sont une source intéressante pour l'étude des mœurs de ces siècles ; leur réalisme d'apothicaire lasse cependant assez vite un lecteur moderne. Parmi leurs inconvénients, il faut indiquer qu'ils étaient de valeurs très diverses, avec des impositions de pénitence trop variables. Ils n'étaient pas toujours non plus d'une application aisée, notamment en cas de cumul des pénitences, et ont engendré des négociations, des commutations, voire des ventes et rachats des peines. De vraies dérives se font jour : tel puissant personnage accomplit la pénitence par l'intermédiaire de l'un de ses serviteurs... A cause de ces catalogues, la pénitence d'origine monastique est parfois appelée pénitence « tarifée », ce qui n'est pas très heureux mais sous-entend bien tous les glissements possibles.

Il semble bien qu'au tournant entre les deux millénaires, trois pratiques pénitentielles aient encore cohabité. Officiellement, il existe toujours une pénitence solennelle, du genre pénitence « antique », pour les péchés graves connus.

Massivement, règne la pénitence « monastique », privée, dont les « tarifs » sont laissés de plus en plus au confesseur ; le ministre ordinaire en est le prêtre et l'absolution est rapprochée de plus en plus de l'aveu des péchés.

Et aussi, demeure une forme de célébration privée avec pénitence publique ; le développement des pèlerinages pénitentiels, puis les croisades, alimentent cette forme pénitentielle.

### **23. La « confession » au deuxième millénaire**

A partir du IX<sup>ème</sup> siècle, dans un contexte où va bientôt dominer sans rivale la pénitence « privée », ou « tarifée », c'est-à-dire l'héritière directe de la pénitence monastique, commence une autre évolution, stimulée par des réflexions d'ordre théologique, telles celles de l'archevêque Raban Maur, ou bien, deux siècles plus tard, celles d'Abélard.

On réfléchit beaucoup sur la nature de l'aveu dans lequel on voit, parce qu'il s'agit d'une difficile démarche d'humilité, une pénitence en soi. La contrition du cœur et l'accusation complète des fautes deviennent premières dans l'acte pénitentiel. Abélard attache en particulier, et à juste titre, une grande importance à la conscience dans l'existence chrétienne, et souligne donc le rôle de l'intention dans les actes. La véritable pénitence sera alors la contrition du cœur, comme regret réel de la faute par amour de Dieu. Selon lui, une telle contrition procure d'elle-même le pardon de Dieu, même s'il convient, dans le lien à l'Eglise, de formuler l'aveu et d'accomplir la satisfaction.

D'autres souligneront combien l'action du prêtre possède une véritable efficacité sacramentelle. Le Christ a donné un vrai pouvoir de pardonner, qui s'exerce par le sacrement. On l'explique en distinguant les deux conséquences principales du péché : la mort de l'âme, à laquelle s'oppose victorieusement l'action divine dans l'âme, par la contrition, et la peine éternelle, que vient lever l'absolution. En tout cas, la contrition, que l'aveu traduit, va prendre toute l'importance, à tel point qu'en l'absence du prêtre, il peut arriver de se confesser à une abbesse, à un ami... parfois même à son épée ou à son cheval (sans en attendre l'absolution, faut-il le préciser...). Sous le terme de confession, l'aveu va d'ailleurs donner son nom à l'ensemble de la démarche, qui comporte donc, outre la contrition, l'aveu et l'absolution, la demande d'une « satisfaction »,

que nous appelons aujourd'hui plus couramment « pénitence », comme aide pour renouveler sa vie et remède à la faiblesse.

En 1215, le concile de Latran IV apporte sa pierre à la pratique pénitentielle, qui ne bougera pratiquement plus jusqu'à nos jours. Dans son canon 21, il fixe l'obligation de la confession annuelle au curé, comme préalable à la communion eucharistique. De cette façon, le sacrement prend une place essentielle dans la pastorale, et devient un moyen de régulation ecclésiale et de combat contre l'avancée des hérésies. L'aveu apparaît comme l'expression du repentir, et les peines (les « satisfactions ») passent de plus en plus au second plan, en étant considérablement allégées, se rapprochant souvent des fameuses œuvres de miséricorde remises en évidence par le pape François.

Le concile de Trente, trois siècles plus tard, transmet l'enseignement de l'Eglise dans le contexte de la controverse avec les Réformateurs. Il affirme entre autres :

Le sacrement de pénitence est un véritable et nécessaire sacrement, institué par le Christ pour ceux qui sont tombés après le baptême.

Les éléments inséparables du sacrement sont les suivants : la contrition, la confession, et la satisfaction de la part du pénitent ; les paroles d'absolution de la part du ministre.

La contrition est l'acte du pénitent qui tient la première place : « douleur de l'âme et détestation du péché commis, avec résolution de ne plus pécher à l'avenir », elle est nécessaire pour obtenir le pardon de Dieu.

Ce faisant, la démarche suggère au prêtre une attitude qui ressemble à celle de Jésus dans l'Evangile. En effet, si au fil des siècles la pratique se focalisera ensuite sur l'aveu et l'absolution, l'intérêt de la rencontre avec le prêtre pour une croissance spirituelle et une guérison est bien réel dès le XIII<sup>ème</sup> siècle, et elle atteste quant à elle d'une miséricorde divine rejoignant chacun, personnellement, sur son chemin. En effet, le face à face entre prêtre et pénitent peut permettre la croissance spirituelle de chacun, adapté à sa propre histoire et respectueux du secret de son existence. Ce qui était mis sur la place publique peut désormais rester du domaine confidentiel. C'est donc le signe d'un changement, qui aboutit à l'époque moderne à la distinction marquée entre ce qui relève de la vie publique et ce qui appartient à la vie privée.

La compréhension, le conseil spirituel, les tentatives pour aider au discernement moral à travers la pratique de la confession ont permis à beaucoup de chrétiens de porter du fruit, dans le cadre de ce que l'on a appelé confession de dévotion. Le développement de la direction spirituelle, particulièrement au XVII<sup>ème</sup> siècle, se situe dans ce cadre, où la confession s'élargit pour offrir une manière de grandir dans la foi, dans l'existence. Y compris au XX<sup>ème</sup> siècle, de nombreux jeunes militants d'Action Catholique, des responsables d'aumônerie, des chefs scouts et d'autres chrétiens soucieux d'une cohérence forte entre leurs engagements et l'Evangile, ont bénéficié de cet accompagnement grâce à des « directeurs de conscience », où le face à face, dans un climat de liberté respectueuse, ne se limitait pas à la confession.

## **24. La réforme de Vatican II**

### **a) Une relative discrétion dans les textes du concile**

A vrai dire, le sacrement de pénitence est évoqué par seulement neuf passages conciliaires :

Constitution sur la liturgie n°72.

Constitution sur l'Eglise n°11 et n°28.

Décret sur la charge pastorale des évêques n°30.

Décret sur la vie et le ministère des prêtres n°5, n°13 et n°18.

Décret sur les Eglises orientales n°27.

Décret sur la vie religieuse n°14.

Ci-dessous par exemple ce passage bien connu de la constitution sur l'Eglise, qui souligne que le sacerdoce des baptisés s'exerce aussi par la célébration des sacrements, dont celui du pardon :

« Ceux qui s'approchent du sacrement de Pénitence y reçoivent de la miséricorde de Dieu le pardon de l'offense qu'ils lui ont faite et du même coup sont réconciliés avec l'Église que leur péché a blessée et qui, par la charité, l'exemple, les prières, travaille à leur conversion. »

(Vatican II, Constitution sur l'Église, n°11)

## b) Etapes de la mise en oeuvre

Rituel romain : 1973

Rituel français : 1978

Code de droit canon : 1983

(Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Réconciliation et pénitence* : 1984)

Nouvelle édition du rituel français : 1991

## c) Quelques traits du rituel

+ En guise d'introduction, la version française du rituel contient de très belles orientations doctrinales et pastorales « Vivre et célébrer la réconciliation »

+ Les éléments du sacrement y sont présentés : s'accueillir mutuellement, écouter la Parole de Dieu, confesser l'amour de Dieu en même temps que notre péché, accueillir le pardon de Dieu pour en être les témoins.

+ Il détaille ensuite les trois **formes** possibles pour la célébration : deux façons ordinaires, plus une exceptionnelle. Pour les résumer, je reprends les mots mêmes de Jean-Paul II dans son exhortation apostolique sur la pénitence et la réconciliation :

« Fidèle aux indications du Concile Vatican II, le rituel de la réconciliation et de la pénitence a prévu trois formes qui, les éléments essentiels étant saufs, permettent d'adapter la célébration du sacrement de Pénitence à des circonstances pastorales déterminées.

La première forme — *réconciliation individuelle des pénitents* — constitue l'unique manière normale et ordinaire de célébrer ce sacrement, et on ne peut ni ne doit la laisser tomber en désuétude ou la négliger. La deuxième — *réconciliation de plusieurs pénitents avec confession et absolution individuelles* — permet, dans sa préparation, de souligner davantage les aspects communautaires du sacrement ; elle rejoint la première forme dans l'acte culminant du sacrement, à savoir la confession et l'absolution individuelles des péchés, et par conséquent elle peut lui être assimilée en ce qui concerne la normalité du rite. Par contre, la troisième — *réconciliation de plusieurs pénitents avec confession et absolution générales* — revêt un caractère d'exception ; elle n'est donc pas laissée au libre choix, mais elle est réglementée par une discipline spéciale. »

(Jean-Paul II, Réconciliation et pénitence, n°32)

+ La première forme permet la valorisation des aspects plus personnels — et essentiels — que comporte l'itinéraire pénitentiel. Le dialogue entre le pénitent et le confesseur, l'ensemble des éléments utilisés (les textes bibliques, le choix des formes de la « satisfaction-pénitence », etc.) permettent à la célébration sacramentelle de mieux répondre à la situation concrète du pénitent.

Par ailleurs, grâce à son caractère individuel, la première forme de célébration permet souvent d'associer le sacrement de Pénitence à une pratique déjà rencontrée tout à l'heure, qui s'en distingue, mais qui peut bien lui être associée : la direction spirituelle.

+ La deuxième forme de célébration, précisément par son caractère communautaire et la façon dont elle se déroule, met en relief quelques aspects de grande importance : écoutée en commun, la Parole de Dieu a un autre effet que la lecture faite individuellement, et elle souligne mieux le caractère ecclésial de la conversion et de la réconciliation. Cette forme revêt une signification particulière dans les divers moments de l'année liturgique et à l'occasion d'événements présentant un intérêt pastoral spécial.

Après ce survol de l'évolution historique, je voudrais à présent procéder à une relecture des étapes repérées, pour y contempler de près la miséricorde divine à l'œuvre.

### **III. RELECTURE**

#### **31. Continuités et changements au premier millénaire**

Le premier millénaire présente une continuité de fond, avec de très importantes variantes.

##### **a) Continuité de fond**

+ Continuité quant à l'accueil du salut dans la foi.

Le salut nous a été parfaitement acquis dans le Christ, et pourtant dure le combat contre le péché. La foi des chrétiens est stimulée en écoutant sans cesse l'exhortation à la conversion à l'Évangile, qui leur est spécialement adressée par les pasteurs, et que l'année liturgique elle-même promet chaque année au moment du Carême.

+ Continuité quant au rôle des évêques.

La foi des chrétiens est apostolique, au sens où les apôtres continuent à paître l'Église à travers leurs successeurs, les évêques. Ces successeurs, en vertu de leur charge pastorale, ont reçu le pouvoir de rémission des péchés. Ce pouvoir de réconciliation est tout à la fois un pouvoir de discernement, de jugement et de dispensation de grâce, que les évêques, puis leurs collaborateurs les prêtres n'ont cessé d'exercer. Au titre du discernement et du jugement, on a pu comparer la réconciliation à un tribunal, non pas au sens où le monde l'entend, mais au sens où Dieu juge : c'est à dire en suspendant la condamnation et en faisant miséricorde. Au titre du don de la grâce, le sacrement de réconciliation se rapproche d'un pouvoir médicinal et thérapeutique.

+ Continuité quant aux éléments essentiels à la célébration de ce sacrement, inchangés dans toute l'histoire de l'Église. Il faut retenir la contrition libre et consciente de son péché (qui comporte l'engagement à s'en détourner), l'aveu qu'on en fait, la pénitence imposée par l'Église, et la réconciliation (comme absolution et réintégration) proclamée par le ministre.

##### **b) Des glissements dans la célébration**

Néanmoins trois aspects importants de la célébration semblent bien pourtant avoir été bousculés au fil des siècles.

+ Un certain basculement d'une célébration communautaire vers une célébration privée

Dans la première mouture du sacrement de réconciliation - la pénitence antique -, la communauté chrétienne joue un rôle capital : elle prend en quelque sorte en charge le pécheur, l'assiste, prie pour lui, le réintègre après l'absolution. Cet accent s'estompe, et semble même disparaître plus tard dans ce premier millénaire, avec l'avènement de la confession monastique, dite « privée ».

En fait, les deux aspects sont toujours présents dans la célébration. Dès les premiers siècles, du moins par les témoignages qu'on peut en avoir, la confession des péchés et l'absolution (remise du lien), étaient des pratiques personnelles de pénitent à évêque. Inversement, même avec la pénitence monastique, la célébration de la réconciliation concerne toujours toute l'Église, qui accueille en son sein et dans la communion des saints le pécheur pardonné, et qui ordonne des ministres pour ce ministère.

La privatisation plus grande de l'ensemble de la célébration rendit d'ailleurs plus discrète la pénitence, qui devenait réitérable, et ceci fut sans doute de bonne charité pastorale pour préserver l'anonymat.

+ Un deuxième aspect a réellement changé entre l'antiquité et la fin du premier millénaire : la réitération possible de la réconciliation.

Il est certain que les premiers siècles de l'Eglise ont été hostiles à une pénitence qu'on puisse réitérer. La raison principale, sinon unique, est à chercher dans le sérieux de la conversion dans un monde non chrétien, et du changement réel de vie qu'il impliquait. Que ce soit la pénitence pré-baptismale qui s'étalait sur une longue durée, ou que ce soit la pénitence de la seconde (et dernière) pénitence, la personne était engagée de façon coûteuse et nécessairement durable dans le mouvement. Avec l'entrée massive de chrétiens peut-être moins convaincus au sein de l'Eglise, les exigences baptismales se sont assouplies et la réaction de l'Eglise a été une réaction de miséricorde, pour que soit dispensé largement le salut offert par le Seigneur.

+ Enfin l'ordre même des éléments essentiels du sacrement a été modifié, toujours dans le sens d'un accès plus large en faveur de tous les chrétiens. En particulier, la lourde pénitence qui précédait la réconciliation publique est devenue postérieure à l'absolution (notre pénitence-satisfaction) Ainsi, la gratuité d'un pardon offert sans condition apparaît davantage.

De plus, il est à peine besoin de souligner l'allègement extraordinaire des actes extérieurs qui marquent la contrition et l'engagement à une vie nouvelle. Passer d'un pèlerinage de plusieurs mois vers Jérusalem à la récitation de quelques « Je vous salue Marie » suffit à l'illustrer.

Ceci nous conduit à une remarque générale sur la stratégie de l'Eglise par rapport au déroulement de la réconciliation. L'Eglise se sait porteuse de la vie divine pour chacun de ses membres, et seule la tendresse maternelle de l'Eglise est la règle de discernement de sa pratique. Les évolutions de la célébration du sacrement de réconciliation au fil des siècles vont toutes dans le sens d'une tendresse plus douce offerte à tous, d'une miséricorde plus accessible.

### **32. Des accents de Vatican II dans les célébrations de la réconciliation et de la pénitence**

Arrêtons-nous maintenant quelques instants sur la réforme promue par Vatican II. A vrai dire, trois des accents primordiaux de ce concile, connus et reconnus, se retrouvent dans les caractéristiques du nouveau rituel pour célébrer la pénitence et la réconciliation.

#### **a) La primauté de la Parole de Dieu**

Le premier est la place capitale accordée à Dieu qui se révèle, et qui le fait par sa Parole. Disant cela, je fais allusion à la constitution conciliaire Dei Verbum - La révélation divine - que beaucoup s'accordent à reconnaître comme la porte d'entrée la plus sûre de Vatican II. Mais il faut en dire autant de l'importance de la Parole de Dieu dans la célébration du pardon. Juste après l'accueil, la place lui est donnée, de sorte qu'elle précède et permette en confiance la démarche pénitentielle. Le péché est reconnu et confessé devant la Parole qui se livre. Voici deux extraits du rituel, le premier pour la célébration individuelle :

« Le prêtre, ou le pénitent lui-même, lit un texte adapté tiré de la Sainte Ecriture... En effet, la parole de Dieu éclaire le croyant pour lui faire discerner ces péchés, l'invite à la conversion et à la confiance en la miséricorde divine. »

Le second pour une célébration communautaire :

« Le sacrement de Pénitence doit débiter par l'audition de la Parole, car Dieu par sa parole appelle à la pénitence et conduit jusqu'à la véritable conversion du cœur. »

(Orientations, nn°29 et 36)

Quand nous laissons vraiment Dieu nous rejoindre par sa Parole, il peut se révéler dans sa miséricorde infinie. Mais il faut hélas reconnaître que, sur ce point, le rituel est loin d'être appliqué. Et pourtant, s'approcher du sacrement avec un ou deux versets d'Evangile ou de Psaume, par exemple, quelle grâce ce serait, pour le pénitent et pour le prêtre !

## **b) Mission du Christ par et dans l'Église**

La deuxième richesse de Vatican II est d'avoir su présenter le mystère de l'Église dans toute son ampleur, totalement connectée à Jésus-Christ, et au service du monde. Les premières lignes de ses deux textes majeurs en sont des attestations bien connues :

Dans *Lumen Gentium* :

« Le Christ est la lumière des peuples ; réuni dans l'Esprit Saint, le saint Concile souhaite donc ardemment, en annonçant à toutes les créatures la bonne nouvelle de l'Évangile, répandre sur tous les hommes la clarté du Christ qui resplendit sur le visage de l'Église (cf. Mc 16, 15). »

(Vatican II, Constitution sur l'Église, n°1)

Dans *Gaudium et Spes* :

« Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur. Leur communauté, en effet, s'édifie avec des hommes, rassemblés dans le Christ, conduits par l'Esprit-Saint dans leur marche vers le Royaume du Père, et porteurs d'un message de salut qu'il leur faut proposer à tous. »

(Vatican II, Constitution sur l'Église dans le monde de ce temps, n°1)

Dans cette ligne, on ne peut que se réjouir que la dimension ecclésiale du sacrement de réconciliation et de pénitence soit à nouveau largement mise en évidence par la réintroduction d'une célébration communautaire. La communauté se reconnaît composée de pécheurs qui écoutent ensemble la Parole, se soutiennent de leur présence et de leurs prières et, ensemble, rendent grâces à Dieu pour le bienfait de son pardon. Redécouverte inestimable !

Un autre aspect du rituel témoigne de l'accent ecclésial : il y est rappelé, bien sûr, le rôle indispensable du prêtre (ou de l'évêque) comme ministre du sacrement, mais en insistant sur le fait que l'ordination qu'il a reçue le députe à une double réconciliation : réconciliation avec Dieu et réconciliation avec l'Église. A travers lui, toute l'Église accueille le pécheur pardonné.

« L'Église n'est pas là pour condamner, mais pour permettre la rencontre avec cet amour viscéral qui est la miséricorde de Dieu. »

(Le nom de Dieu est Miséricorde, page 74)

La complémentarité et l'articulation entre l'aspect ecclésial (public) et l'aspect personnel (privé) suggèrent en passant une remarque. La pénitence dans l'antiquité était quelque chose de public et bien souvent communautaire. L'ordre des pénitents manifestait au sein de l'Église que celle-ci savait qu'elle comportait des pécheurs ; en fait tous ses membres étaient pécheurs. Quelques-uns rendaient visible le péché de tous. Or, par pudeur ou respect humain, nous avons parfois tendance à rapatrier la pénitence dans un domaine extrêmement privé et personnel. La vérité de la vie de notre foi, comme membres d'une Église de pécheurs, nous invite plutôt à faire le contraire, c'est-à-dire à retrouver toutes les formes de pénitence communautaire : jeûne, aumône, prière, telles qu'elles existent depuis vingt siècles.

## **c) Un appel universel à la sainteté**

Troisième accent de Vatican II : l'appel universel à la sainteté, qui est vraiment l'une des spécificités de ce concile par rapport à tous les précédents. La sainteté est destinée à tous, dans tous les états de vie, parce qu'elle vient de Dieu et nous conduit vers lui.

« À travers les formes diverses de vie et les charges différentes, il n'y a qu'une seule sainteté cultivée par tous ceux que conduit l'Esprit de Dieu et qui, obéissant à la voix du Père et adorant Dieu le Père en esprit et en vérité, marchent à la suite du Christ pauvre, humble et chargé de sa croix, pour mériter de

devenir participants de sa gloire. Chacun doit inlassablement avancer, selon ses propres dons et fonctions, par la voie d'une foi vivante, génératrice d'espérance et ouvrière de charité... »

(Vatican II, Constitution sur l'Église, n°41)

Selon la lettre même du nouveau rituel, on insiste pour « confesser l'amour de Dieu en même temps que notre péché », pour reconnaître la primauté de cet Amour, lui seul capable de nous éclairer, de nous guider et de nous pardonner, bref de nous sanctifier, en nous remettant debout, comme des ressuscités. La joie du pardon est mise en valeur, pour chacun et pour la communauté, et elle est un appel à vivre, à agir et à prier, là où le Seigneur nous envoie, et non pas à rester engourdis par la peur de mal faire. Le Catéchisme de l'Église catholique l'exprime simplement :

« ...le sacrement de la réconciliation avec Dieu apporte une véritable 'résurrection spirituelle', une restitution de la dignité et des biens de la vie des enfants de Dieu dont le plus précieux est l'amitié avec Dieu (cf. Lc 15,32). »

(Catéchisme de l'Église Catholique, n°1468)

Tout en sachant et en enseignant que les péchés véniels sont pardonnés aussi par d'autres voies - on y reviendra plus loin -, l'Église ne cesse de rappeler à tous la richesse singulière de l'acte sacramentel, même par rapport à de tels péchés. Le recours fréquent au sacrement renforce la conscience que même les péchés moins importants offensent Dieu et blessent l'Église - le corps du Christ -, et sa célébration fournit aux fidèles une occasion et un stimulant pour se conformer plus intimement au Christ et pour se faire plus dociles à la voix de l'Esprit. Surtout, il faut le souligner, la grâce propre de la célébration sacramentelle contribue à enlever les racines mêmes du péché, ne serait-ce que par le chemin d'humilité qu'elle ouvre. Le pénitent est invité à découvrir qu'il est en train de vivre un événement du salut capable de susciter en son cœur un nouvel élan de vie et une véritable paix, une restauration baptismale que la miséricorde permet.

Je ne serais pas fidèle à l'époque dans laquelle nous vivons si je ne vous proposais pas aussi, même rapidement, des insistances chères à notre pape François, qui n'a de cesse de rappeler les merveilles du sacrement du pardon.

### **33. Des accents du pape François**

J'en évoque quatre :

#### **a) La persistance du combat, personnel et communautaire/social**

Dès sa première homélie, au lendemain de son élection comme évêque de Rome, et fréquemment depuis, François fait mention de l'inévitable combat contre Satan, et dresse à l'envie le constat des maladies de chacun, du corps ecclésial et du corps social.

#### **b) La reconnaissance (honteuse) de son péché**

+ Reconnaissance :

« Il y a plus d'un demi-siècle, Pie XII disait que le drame de notre époque était d'avoir perdu le sens du péché, la conscience du péché. À cela s'ajoute aujourd'hui le fait, dramatique, de considérer notre maladie, notre péché, comme incurables, comme quelque chose qui ne peut être ni guéri ni pardonné. »

(Le nom de Dieu est Miséricorde, page 37)

« Le premier pas, et le seul requis pour faire l'expérience de la miséricorde, consiste à reconnaître que l'on a besoin de miséricorde. »

(Le nom de Dieu est Miséricorde, page 10)

« Que diriez-vous à quelqu'un qui n'a pas l'impression d'être pêcheur ? Je lui conseillerais de demander cette grâce ! Oui, parce que même le fait de se reconnaître pêcheur est une grâce. »

(Le nom de Dieu est Miséricorde, page 54)

+ Reconnaissance honteuse :

« "Mais père, j'ai honte...". La honte aussi est une bonne chose, il est bon d'avoir un peu honte, car avoir honte est salutaire. Quand une personne n'a pas honte, dans mon pays nous disons qu'elle est "sans vergogne". Mais la honte aussi fait du bien, parce qu'elle nous rend plus humbles, et le prêtre reçoit avec amour et avec tendresse cette confession et, au nom de Dieu, il pardonne. Également du point de vue humain, pour se libérer, il est bon de parler avec son frère et de dire au prêtre ces choses, qui sont si lourdes dans mon cœur. Et la personne sent qu'elle se libère devant Dieu, avec l'Église, avec son frère. Il ne faut pas avoir peur de la confession ! Quand quelqu'un fait la queue pour se confesser, il ressent toutes ces choses, même la honte, mais ensuite quand la confession se termine, il sort libre, grand, beau, pardonné, blanc, heureux. C'est ce qui est beau dans la confession ! Je voudrais vous demander - mais ne le dites pas à haute voix, que chacun se réponde dans son cœur : quand t'es-tu confessé, quand t'es-tu confessée pour la dernière fois ? Que chacun y pense... Cela fait deux jours, deux semaines, deux ans, vingt ans, quarante ans ? Que chacun fasse le compte, mais que chacun se dise : quand est-ce que je me suis confessé la dernière fois ? Et si beaucoup de temps s'est écoulé, ne perds pas un jour de plus, va, le prêtre sera bon. Jésus est là, et Jésus a plus de bonté que les prêtres ; Jésus te reçoit, il te reçoit avec tant d'amour. Sois courageux et va te confesser ! »

(Pape François, Audience du 19 février 2014)

### **c) La rencontre personnelle de la miséricorde**

Le pape insiste aussi sur la beauté de la rencontre personnelle où les libertés s'expriment et se guérissent, un aspect auquel les jeunes sont sensibles :

« Il ne faut pas perdre l'empreinte ecclésiale, qui constitue le contexte vital. En effet, c'est la communauté chrétienne qui est le lieu dans lequel se rend présent l'Esprit, qui renouvelle les cœurs dans l'amour de Dieu et fait de tous les frères une seule chose, en Jésus Christ. Voilà alors pourquoi il ne suffit pas de demander pardon au Seigneur dans son propre esprit et dans son cœur, mais il est nécessaire de confesser humblement et avec confiance ses propres péchés au ministre de l'Église. Dans la célébration de ce sacrement, le prêtre ne représente pas seulement Dieu, mais toute la communauté, qui se reconnaît dans la fragilité de chacun de ses membres, qui écoute avec émotion son repentir, qui se réconcilie avec lui, qui le reconforte et l'accompagne sur le chemin de conversion et de maturation humaine et chrétienne. Quelqu'un peut dire : je ne me confesse qu'à Dieu. Oui, tu peux dire à Dieu « pardonne-moi », et dire tes péchés, mais nos péchés sont aussi contre nos frères, contre l'Église. C'est pourquoi il est nécessaire de demander pardon à l'Église, à nos frères, en la personne du prêtre. »

(Audience du 19 février 2014)

(Cf. Le nom de Dieu est miséricorde, page 44)

### **d) La miséricorde comme une caresse**

Notre pape affectionne davantage les expressions incarnées que les concepts, y compris pour parler de la miséricorde ; dans le cas du pardon, il parle alors volontiers de caresse, à l'opposé de toute contrainte :

« Seul celui qui a été touché, caressé par la tendresse de la miséricorde, connaît vraiment le Seigneur. »

(Le nom de Dieu est Miséricorde, page 57)

« Dieu ne pardonne pas avec un décret, mais avec une caresse. »

« Aux prêtres je rappelle que le confessionnal ne doit pas être une salle de torture mais le lieu de la miséricorde du Seigneur qui nous stimule à faire le bien qui est possible. Un petit pas, au milieu de grandes limites humaines, peut être plus apprécié de Dieu que la vie extérieurement correcte de celui qui passe ses jours sans avoir à affronter d'importantes difficultés. La consolation et l'aiguillon de l'amour salvifique de Dieu, qui œuvre mystérieusement en toute personne, au-delà de ses défauts et de ses chutes, doivent rejoindre chacun. »

(Exhortation apostolique La joie de l'Évangile, n°44)

## **IV. MISÉRICORDE, ÉGLISE ET SACREMENTS**

### **41. De la miséricorde à l'Église-sacrement et aux sacrements de l'Église**

Dans sa constitution sur la liturgie, Vatican II reprend une pensée de saint Augustin : « C'est du côté du Christ endormi sur la croix qu'est né "l'admirable sacrement de l'Église tout entière". » De cette façon, sont rapprochés le cœur transpercé, expression suprême de la miséricorde de Dieu, et la définition de l'Église comme sacrement, plus originale que celle de Peuple de Dieu ou de Corps du Christ.

C'est bien tout l'organisme sacramentel de l'Église qui est là pour nous abreuver à la miséricorde. Or, souvent, les difficultés à célébrer l'un des sacrements ont leurs sources, et aussi leurs mauvaises pousses, dans la célébration des autres, et particulièrement dans celle des deux sacrements essentiels que sont le baptême et l'eucharistie. Il nous semble qu'une certaine difficulté contemporaine à comprendre la place exacte de la confession provient tout simplement, si l'on ose dire, d'une certaine dévaluation, et du baptême, et de l'eucharistie, contrairement à l'importance massive que leur accordent les premiers siècles de l'Église.

La préparation au baptême, commençons par elle, ne peut pas être une préparation où la force de salut de la grâce passerait au second plan, derrière la grandeur et la vérité d'un geste trop humain. Le baptême est le commencement le plus sérieux de l'existence : une plongée dans la mort du Christ pour ressusciter avec lui. C'est un baptême pour le pardon des péchés, comme nous le professons chaque dimanche. La prise au sérieux de la grâce baptismale est la meilleure préparation pour comprendre la chance des seconds baptêmes que sont les sacrements de réconciliation. La fructification de la grâce baptismale va de pair avec la croissance en sainteté et le désir de la conversion. Plus le baptême sera reconnu pour ce qu'il est, plus la réconciliation trouvera naturellement sa place dans la vie des chrétiens.

On peut tenir un raisonnement assez analogue par rapport à l'eucharistie. En effet, la communion au corps et au sang du Christ met en jeu la vérité de notre relation à Dieu et à l'Église. Il n'est pas traditionnel, et il n'est tout simplement pas vrai, que l'accès à l'eucharistie soit automatique. La vérité du sacrement de l'eucharistie oblige à faire la lumière en conscience sur l'intégrité de notre vie baptismale. Lorsque cette lumière nous montre un écart réel grave par rapport à Dieu et donc à l'Église, la communion n'est pas possible. Au contraire, lorsque les difficultés quotidiennes nous freinent (les péchés véniels sont ceux qui déjà nous font souffrir sans nous couper de la grâce), alors l'eucharistie prend aussi tout son relief à venir pardonner tous ces péchés. Autrement dit, le lien entre eucharistie et vie de sainteté aidera aussi à rendre naturelle et cohérente la pratique de notre sacrement de réconciliation.

Il est plus joyeux et plus salutaire de retrouver la grâce de notre baptême et la grandeur incomparable et vertigineuse de l'eucharistie, que de se lamenter sur l'éventuelle désertification des « confessionnaux ».

Au passage, la distinction entre péché grave (mortel) et péché léger (véniel), toujours d'actualité, est déjà présente dans le judaïsme. Dès la vie religieuse du peuple d'Israël, la Bible reconnaît qu'il y a des péchés qui conduisent à l'élimination du peuple (péché à bras étendu) et d'autres péchés que les sacrifices prévus par la Loi suffisaient à pardonner. Dans le premier cas il y avait rupture avec Dieu, donc avec le peuple, et

cela pouvait conduire à la mort (cf. Ex 19, 12 ; 21, 12.17.19 ; 22, 18 ; 31, 15, etc.) ; les autres péchés légers n'entraînaient pas la rupture avec Dieu, donc laissaient encore au coupable la possibilité de retrouver aussi la communion avec le peuple. Dans la tradition chrétienne, tandis que les premiers (mortels) rompent la fidélité baptismale et interdisent la participation au repas eucharistique, les seconds (véniels) au contraire, bénéficient de toute la grâce répandue dans l'Église pour être pardonnés (pas exclusivement par le sacrement de réconciliation, comme on le dira dans quelques instants). Ces péchés « légers » ne rompent pas l'Alliance. Ceci étant, ils affaiblissent progressivement la conscience morale et sapent la volonté ; le risque est grand d'aboutir à des péchés plus graves.

Et pourtant,

« L'Église est appelée à être toujours la maison ouverte du Père. Un des signes concrets de cette ouverture est d'avoir partout des églises avec les portes ouvertes. De sorte que, si quelqu'un veut suivre une motion de l'Esprit et s'approcher pour chercher Dieu, il ne rencontre pas la froideur d'une porte close. Mais il y a d'autres portes qui ne doivent pas non plus se fermer. Tous peuvent participer de quelque manière à la vie ecclésiale, tous peuvent faire partie de la communauté, et même les portes des sacrements ne devraient pas se fermer pour n'importe quelle raison. Ceci vaut surtout pour ce sacrement qui est "la porte", le Baptême. L'Eucharistie, même si elle constitue la plénitude de la vie sacramentelle, n'est pas un prix destiné aux parfaits, mais un généreux remède et un aliment pour les faibles. Ces convictions ont aussi des conséquences pastorales que nous sommes appelés à considérer avec prudence et audace. Nous nous comportons fréquemment comme des contrôleurs de la grâce et non comme des facilitateurs. Mais l'Église n'est pas une douane, elle est la maison paternelle où il y a de la place pour chacun avec sa vie difficile. »

(Exhortation apostolique La joie de l'Évangile, n°47)

Il faut enfin dire que si les célébrations sacramentelles sont le canal habituel de la miséricorde divine pour les chrétiens, la miséricorde reste première par rapport aux sacrements. Pour le dire autrement, Dieu, qui a confié à l'Église la gérance de ses sacrements pour le salut de l'humanité, est plus grand que ses sacrements !

#### **42. Les pardons non sacramentels**

Il s'agit d'affirmer que la confession et l'absolution ne sont pas les seules possibilités pour avancer sur le chemin de la pénitence et de la réconciliation !

+ Dans l'ordinaire de l'existence, les œuvres de miséricorde tracent aussi un itinéraire sûr :

« L'Apôtre saint Jacques enseigne que la miséricorde envers les autres nous permet de sortir triomphants du jugement divin : "Parlez et agissez comme des gens qui doivent être jugés par une loi de liberté. Car le jugement est sans miséricorde pour qui n'a pas fait miséricorde ; mais la miséricorde se rit du jugement" (2, 12-13). Dans ce texte, Jacques se fait l'héritier de la plus riche spiritualité hébraïque post-exilique, qui attribuait à la miséricorde une valeur salvifique spéciale : "Romps tes péchés par des œuvres de justice, et tes iniquités en faisant miséricorde aux pauvres, afin d'avoir longue sécurité" (Dn 4, 24). Dans cette même perspective, la littérature sapientielle parle de l'aumône comme exercice concret de la miséricorde envers ceux qui en ont besoin : "L'aumône sauve de la mort et elle purifie de tous péchés" (Tb 12, 9). Le Siracide l'exprime aussi de manière plus imagée : "L'eau éteint les flammes, l'aumône remet les péchés" (Si 3, 30). La même synthèse est reprise dans le Nouveau Testament : "Conservez entre vous une grande charité, car la charité couvre une multitude de péchés" (1 P 4, 8). Cette vérité a pénétré profondément la mentalité des Pères de l'Église et a exercé une résistance prophétique, comme alternative culturelle, contre l'individualisme hédoniste païen. Rappelons un seul exemple : "Comme en danger d'incendie nous courons chercher de l'eau pour l'éteindre, [...] de la même manière, si surgit de notre paille la flamme du péché et que pour cela nous en sommes troublés, une fois que nous est donnée l'occasion d'une œuvre de miséricorde, réjouissons-

nous d'une telle œuvre comme si elle était une source qui nous est offerte pour que nous puissions étouffer l'incendie". (Saint Augustin) »

(Exhortation apostolique La joie de l'Évangile, n°193)

+ D'autre part, le nouveau rituel a voulu mettre en valeur des célébrations pénitentielles non sacramentelles (Orientations, nn°50-51)

+ Enfin, il reste possible, dans des cas toujours éprouvants de se faire le témoin authentique et plein d'espérance de la miséricorde :

« Aux confesseurs, j'ai envie de dire : parlez, écoutez patiemment, dites avant tout, à ceux qui viennent vous voir que Dieu les aime. Et si le confesseur ne peut pas absoudre, qu'il explique pourquoi, mais qu'il donne une bénédiction, quoi qu'il en soit, même sans absolution sacramentelle... Les confesseurs se trouvent devant des brebis égarées que Dieu aime infiniment ; si on ne leur fait pas sentir l'amour et la miséricorde de Dieu, ils s'éloignent, peut-être définitivement. Et donc, ouvrez leurs bras et soyez miséricordieux, même si vous ne pouvez pas les absoudre. »

(Le nom de Dieu est Miséricorde, page 39)

### **CONCLUSION : Miséricorde et Année Sainte**

A la question que lui pose son interlocuteur : « *Quelles sont les expériences les plus importantes qu'un croyant devrait vivre durant l'année sainte de la miséricorde ?* », le pape François répond :

« S'ouvrir à la miséricorde de Dieu, ouvrir soi-même et son propre cœur, permettre à Jésus de venir à sa rencontre, en s'approchant du confessionnal avec confiance. Et essayer d'être miséricordieux avec les autres. »

(Le nom de Dieu est Miséricorde, Page 119)

Cette pensée était déjà parfaitement présente dans la bulle d'indiction :

« Une Année Sainte extraordinaire pour vivre dans la vie de chaque jour la miséricorde que le Père répand sur nous depuis toujours. Au cours de ce Jubilé, laissons-nous surprendre par Dieu. Il ne se lasse jamais d'ouvrir la porte de son cœur pour répéter qu'il nous aime et qu'il veut partager sa vie avec nous. L'Église ressent fortement l'urgence d'annoncer la miséricorde de Dieu. La vie de l'Église est authentique et crédible lorsque la miséricorde est l'objet d'une annonce convaincante. Elle sait que sa mission première, surtout à notre époque toute remplie de grandes espérances et de fortes contradictions, est de faire entrer tout un chacun dans le grand mystère de la miséricorde de Dieu, en contemplant le visage du Christ. L'Église est d'abord appelée à être témoin véridique de la miséricorde, en la professant et en la vivant comme le centre de la Révélation de Jésus-Christ. Du cœur de la Trinité, du plus profond du mystère de Dieu, jaillit et coule sans cesse le grand fleuve de la miséricorde. Cette source ne sera jamais épuisée pour tous ceux qui s'en approcheront. Chaque fois qu'on en aura besoin, on pourra y accéder, parce que la miséricorde de Dieu est sans fin. Autant la profondeur du mystère renfermé est insondable, autant la richesse qui en découle est inépuisable. »

(MV, n° 25)

Père Hubert VALLET  
18 mars 2016  
église N.D. de Toutes Joies